



Vingt-quatrième session
Nairobi, 15-19 avril 2013

Projet de résolution sur la Journée mondiale des villes

Le Conseil d'administration,

Rappelant l'engagement de longue date pris par ONU-Habitat de fournir des logements convenables à tous et de développer les établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation, et la résolution 8/4 du Conseil d'administration en date du 8 mai 1985 recommandant à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer, à compter de 1986, le premier lundi d'octobre de chaque année, Journée de l'Habitat, dans le but d'inviter les gouvernements et toutes les couches de la société à accorder une attention élevée aux questions relatives aux établissements humains,

Rappelant également la résolution 40/202 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a décidé de proclamer le premier lundi d'octobre de chaque année Journée mondiale de l'Habitat,

Reconnaissant que les sociétés humaines actuelles tendent vers l'urbanisation, et que les villes, qui ont un réseau de liens s'étendant non seulement au-delà de leurs limites mais jouent aussi un rôle moteur dans le développement des zones rurales, contribuent de plus en plus à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations,

Reconnaissant que plus de 50 % de la population mondiale vit aujourd'hui dans les villes et que ce taux ne cesse d'augmenter, ce qui fait du développement urbain durable l'un des défis mondiaux les plus pressants du XXI^e siècle, et que les gouvernements doivent accorder une plus grande attention aux questions cruciales d'urbanisation, s'y pencher et s'efforcer ensemble de construire des villes plus écologiques, plus vivables, convenables, harmonieuses et respectueuses de l'environnement,

Rappelant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons », et l'engagement pris en faveur de la planification et de l'édification de villes et établissements urbains durables,

Rappelant que tous les participants à l'Exposition universelle de Shanghai de 2010 (Chine), mus par leur volonté commune de rappeler, renouveler et promouvoir à l'avenir le thème « Des villes meilleures pour vivre mieux », se sont joints à l'Organisation des Nations Unies, au Bureau international des expositions et au Comité d'organisation de l'Exposition universelle 2010 pour adopter, le 31 octobre 2010, la Déclaration de Shanghai, qui proposait de proclamer le 31 octobre Journée mondiale pour des villes meilleures,

Rappelant également la résolution adoptée le 11 juin 2002 à la 151^e Assemblée générale du Bureau international des expositions visant à appuyer l'établissement d'une Journée mondiale pour des villes meilleures,

Convaincu qu'il importe de proclamer de manière appropriée la Journée mondiale des villes, qui reflète la tendance des sociétés humaines et les buts et missions d'ONU-Habitat,

Décides de recommander à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer, à compter de 2014, le 31 octobre de chaque année Journée mondiale des villes.